

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

20 MARS 2007

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**S.E.M.A.GER –
Rapport de la Chambre
Régionale des Comptes**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 21 mars 2007
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 26 mars 2007
et qu'il est donc exécutoire.

Le 2 avril 2007

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Mathieu LHERITEAU

L'an deux mille sept, le 20 mars à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 13 mars deux mille sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame CROS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur BERLIE, Madame DESCHAMPS, Monsieur PIVERT, Madame FUCHS, Monsieur DERCHÉ, Madame RICHARD*, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame MARGOT-MALARD, Monsieur SCHAEFFER, Monsieur TASSEL, Monsieur MOREL, Madame CADOREL, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame ALLARD, Madame MAUVAGE, Madame BOISSERIE, Monsieur PRIOUX, Monsieur GARNIER, Madame ROCCHETTI, Madame GENDRON, Monsieur RAVEL, Monsieur FAVREAU, Madame ROUGNON, Madame SALHI, Monsieur CHARREAU, Monsieur LAURENT, Madame FRYDMAN, Monsieur BINET, Madame GOMMIER, Madame USQUIN

*Madame RICHARD (sauf pour le dossier 07 B 00, le procès-verbal de la séance du 8 février 2007, le compte rendu des actes administratifs, les dossiers 07 B 02-03)

Avaient donné procuration :

*Madame RICHARD à Madame ALLARD
Monsieur de la LANDE de CALAN à Monsieur SOLIGNAC
Madame ISAAC-de LEMOS à Monsieur LAURENT
Monsieur LEBRAY à Madame USQUIN

Secrétaire de Séance :

Madame SALHI

N° DE DOSSIER : 07 B 19

OBJET : S.E.M.A.GER. – RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

La Chambre Régionale des Comptes a procédé à l'examen des comptes de la S.E.M.A.GER. (Société d'Economie Mixte d'Aménagement de Saint-GERmain) pour la période 2001 à 2005.

En application de l'article L 241-11 du Code des Juridictions Financières, ce rapport d'observations est communiqué à l'exécutif de la collectivité territoriale qui a apporté un concours financier à la Société d'Economie Mixte ou qui détient une partie des voix dans ses instances de décision.

Ce rapport fait l'objet d'une inscription à l'Ordre du Jour de l'assemblée délibérante.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport relatif à la gestion de la S.E.M.A.GER..

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir débattu,

PREND ACTE du rapport présenté.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,
Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,
Conseillère Régionale d'Ile-de-France

Roselle CROS